

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 30 AVRIL 2010**

Le trente avril deux mille dix, à vingt et une heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de CHAON, dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, à la Mairie sous la présidence de Yves ROUSSELET, maire.

**Etaient présents** : MM. Yves ROUSSELET, Bernard VANNIER, Patrick MORIN, Michel VANNIER, Bruno CLEMENCET, Thierry PFOHL, Jean-Pascal LUCAS, Michel PIVOIS, Mme Annick BOUCHENY.

**Etait absent excusé** : M. Hubert BRULAIRE qui donne pouvoirs à M. Bruno CLEMENCET.

Madame Annick BOUCHENY a été nommée secrétaire.

Convocation envoyée le 27 avril 2010

**Ordre du jour**

-Choix de l'entreprise pour la remise à niveau du réseau d'assainissement

.....  
**Adoption du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2010**

Les Membres de l'assemblée à l'unanimité ADOPTENT le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 09 avril 2010.

\*\*\*\*\*

**Choix de l'entreprise pour la remise à niveau du réseau  
d'assainissement**

Le Maire charge Monsieur Michel VANNIER responsable de la Commission Assainissement de donner lecture du rapport de la commission qui s'est réunie le lundi 26 avril dernier, en présence de Madame DAZIN, chargée d'affaires auprès du cabinet BEIMO, retenue en tant que Maître d'Œuvre, pour étudier le choix de l'entreprise qui devra réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune.

A cette occasion, Michel VANNIER informe que trois entreprises ont répondu, à savoir :

- La SGA J. MEYER de Poilly-lez-Gien (45500),
- la SARC d'Areines (41100)
- et « Vidéo-Injection » à Trémuson (22440).

Après analyse des trois propositions, il s'avère que le devis le plus complet, intégrant la remise à niveau de 4 tampons de visite et 3 interventions avec ouverture de tranchées - 18 regards traités par cuvelage - Traitement par injection de résine est celui préconisé par la SARL d'Areines. La proximité de l'intervenant est aussi une garantie de rapidité d'intervention en cas de problème.

De plus, les propositions de l'entreprise SARL sont accompagnées de la localisation précise et exhaustive des désordres et des interventions, elle prévoit également la présence d'un camion hydrocureur pendant les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- RETIENT la proposition de l'entreprise SARC à AREINES (41100) pour un montant de 74 300 € HT
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet (signature des pièces administratives etc....)

Le Maire lève la séance à vingt et une heures trente